



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **CODEX ALIMENTARIUS**

#### **La France a présidé la 32<sup>ème</sup> session du comité sur les principes généraux (CCGP)**

Paris, le 18 février 2021

La 32<sup>ème</sup> session de ce comité s'est déroulée du 8 au 17 février 2021. Compte tenu de la situation sanitaire due à la pandémie de Covid-19, la France a organisé cette réunion en format virtuel, une première pour une session d'un comité technique du *Codex Alimentarius*. Sous l'égide du Président du CCGP, Jean-Luc Angot, la participation a atteint un niveau record avec 480 délégués (issus de 93 pays et organisations membres) et observateurs. La session a été ouverte par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, et le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Franck Riester.

Le CCGP a adopté lors de cette session des lignes directrices sur le fonctionnement par correspondance des comités du *Codex Alimentarius*, et étudié des outils de travail utiles, modernes et efficaces permettant aux comités de poursuivre leurs travaux par voie dématérialisée. Il a également débattu de l'utilisation des normes produites et de la contribution du *Codex Alimentarius* aux objectifs de développement durable.

Cette réunion du CCGP et ce séminaire ont illustré à nouveau les raisons pour lesquelles la France est très investie dans les travaux du *Codex Alimentarius* :

- L'universalité du besoin de sécurité sanitaire des aliments
- La diversité des législations sanitaires qui doivent répondre aux cultures alimentaires et demandes sociales nationales et régionales
- La nécessité d'un cadre multilatéral transparent et ouvert pour assurer à la fois la concurrence loyale entre producteurs dans le commerce mondial et la protection des consommateurs.

La France est attachée à ce comité, dont les méthodes de travail sont fondées sur le consensus et la participation de l'ensemble des acteurs concernés. Ce comité constitue ainsi un laboratoire d'innovations pour l'ensemble du *Codex Alimentarius*.

Une nouvelle session du CCGP est d'ores et déjà envisagée pour poursuivre ces travaux en 2022.

En marge du CCGP, l'Union Africaine a organisé le 10 février, avec le soutien de la France et de la Commission Européenne, un séminaire introduit par Agnès Kalibata, envoyée spéciale des Nations Unies pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, pour discuter de l'harmonisation des législations sanitaires africaines dans le contexte de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Julien Denormandie a déclaré: « *La crise du Covid-19 a mis en lumière la nécessité absolue de promouvoir une approche intégrée de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement. Plus que jamais, tous ensemble, nous avons le devoir de garantir la durabilité de nos modes de production et de consommation alimentaire et de définir en conséquence les orientations que nous souhaitons impulser à notre agriculture, à notre alimentation pour les années à venir. La contribution du Codex Alimentarius est clé à cet effet et la France y apporte tout son soutien.* »

Pour Franck Riester : « *Les échanges commerciaux sont essentiels pour garantir notre sécurité alimentaire, notamment face à la pandémie. Mais les règles du commerce international ne priment pas sur les exigences sanitaires, bien au contraire : ce sont les normes sanitaires et phytosanitaires internationales comme celles du Codex Alimentarius qui constituent un des fondements des règles de l'OMC. C'est pourquoi nous sommes pleinement engagés dans la construction de standards environnementaux et sanitaires élevés au niveau européen et multilatéral, afin de garantir des conditions de concurrence loyales pour nos producteurs ainsi que la sécurité et la santé des consommateurs.* »

### **Qu'est-ce que le Codex Alimentarius ?**

Le *Codex Alimentarius*, programme conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), regroupe 188 membres et l'Union européenne. Il est responsable de l'élaboration et de la révision des normes internationales relatives à la sécurité des aliments. Ces normes permettent, d'une part, de promouvoir une alimentation saine et durable et, d'autre part, de garantir des pratiques commerciales loyales et équitables entre les pays membres.

Le *Codex Alimentarius* constitue ainsi un levier pour l'amélioration des systèmes alimentaires mondiaux et la réponse aux objectifs de développement durable. Quelques exemples de normes : étiquetage des produits, limites de résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires, méthodes d'analyse, procédures de certification sanitaire, lutte contre l'antibiorésistance...

## **Contacts presse**

### **Service de presse de Franck Riester**

Tél : 01 43 17 73 20  
presse.comext@diplomatie.gouv.fr

### **Service de presse de Julien Denormandie**

Tél : 01 49 55 59 74  
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

### **Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Tél : 01 49 55 60 11  
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture  
et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr  
@Agri\_Gouv